

**Projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 26 NOVEMBRE 2013

Québec, le 7 novembre 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal* par Hydro-Québec TransÉnergie. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 26 novembre 2013, à compter de 19 h 30, à la Grande salle de conférence de l'Institut des communications graphiques du Québec, 999, avenue Émile-Journault Est, Montréal**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le **23 décembre 2013**.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au **23 décembre 2013**, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque d'Ahuntsic, 10 300, rue Lajeunesse, Montréal**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **23 décembre 2013**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,

675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **ligne-poste-fleury-mtl@bape.gouv.qc.ca**.

– 30 –

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1800 463-4732, poste 532

Fiche technique jointe

LE PROJET

Le poste Fleury à 120-12 kV, mis en service en 1955, est situé au centre de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à Montréal, et alimente environ 35 000 clients. Pour répondre à la demande croissante d'électricité et permettre d'assurer la pérennité du réseau grâce au remplacement des équipements s'y trouvant, Hydro-Québec TransÉnergie souhaite construire un nouveau poste de transformation à 315-25 kV ainsi qu'une ligne à 315 kV, qui relierait ce poste au réseau à 315 kV de l'est de Montréal, via le poste Charland.

Le projet comprend notamment les travaux suivants :

- la réorganisation des lignes existantes à proximité du nouveau poste pour en permettre la construction ;
- la construction d'un nouveau poste à 315-25 kV qui serait situé en partie sur le terrain du poste Fleury existant et en partie sur 9 000 m² de terrains à acquérir. Ce poste comprendrait :
 - deux transformateurs à 315-25 kV, un troisième (prévu en 2020) et ultimement un quatrième ;
 - trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF₆ ;
 - une canalisation souterraine comprenant des conduits à 25 kV ;
 - un bâtiment de commande de 2 565 m², d'une hauteur de 15,3 m ;
- le démantèlement de la ligne existante sur toute sa longueur de 3 km ;
- la construction d'une ligne d'alimentation à 315 kV qui :
 - serait aménagée dans l'emprise de la ligne existante ;
 - serait construite sur 9 pylônes tubulaires et 4 pylônes à treillis ;
 - relierait le poste projeté au poste Charland ;
- le démantèlement du poste existant (prévu en 2024).

Le coût du projet est estimé à 127,3 M\$ dont 91,7 M\$ pour le poste et 35,6 M\$ pour la ligne. La mise en service du poste et de la ligne est prévue pour le printemps 2017.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, la construction du poste aurait peu de répercussions. Elles découleraient principalement de la perturbation du climat sonore et de dommages possibles au réseau routier. Des mesures d'atténuation seraient mises en place pour diminuer le bruit, pour informer la population et pour assurer la sécurité. De plus, le promoteur s'engagerait à réparer tout dommage au réseau routier et au mobilier urbain. Concernant le niveau sonore émis par le poste, il serait identique à la situation actuelle pendant l'exploitation entre 2017 et 2020, pour diminuer par la suite. Eut égard au paysage, bien que le poste projeté serait visible par des observateurs mobiles et par les travailleurs de la zone industrielle et commerciale environnante, l'étude mentionne qu'il serait plus compact que le poste existant et que l'architecture de son bâtiment serait soignée.

Selon l'étude d'impact, les répercussions liées à la construction de la nouvelle ligne seraient mineures. Elles concerneraient notamment le climat sonore ainsi que les dommages potentiels au réseau routier et aux infrastructures souterraines durant les travaux. Comme dans le cas du poste, les mesures d'atténuation qui seraient mises en place viseraient à diminuer le bruit, informer la population et assurer la sécurité. Le promoteur s'engagerait ici aussi à réparer tout dommage au réseau routier et aux infrastructures souterraines. Pendant l'exploitation de la ligne, bien que le bruit qu'elle émettrait pourrait être entendu par les résidents lorsque les conducteurs seraient mouillés, le niveau de bruit émis demeurerait inférieur au niveau de bruit ambiant. Concernant le paysage urbain, la nouvelle ligne aurait une répercussion positive puisque treize pylônes remplaceraient les 25 pylônes de la ligne existante entre les postes Charland et Fleury et que neuf de ces treize pylônes seraient de type tubulaire afin d'offrir une esthétique supérieure et un faible encombrement au sol.